

**PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/05/2008**

Le mardi 13 mai 2008, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Yves GUERIN, le maire.

La séance était publique.

Étaient présents : Jacky BOUTFOL, Mireille GARNIER, Nicolas GUERRIER, Françoise GASNIER, Yves GUERIN, Valérie HERVET, Catherine SICARD, Anne-Marie VILLEDIEU ;

Étaient absents : Denis GANNE (donnant pouvoir à Yves GUERIN), Sébastien TRÉCUL (donnant pouvoir à Catherine SICARD), Jean MOUSNIER (donnant pouvoir à Anne-Marie VILLEDIEU).

Catherine SICARD est nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 05/05/08

Ordre du jour

1. Approbation du Conseil Municipal du 11/04/08, à l'unanimité.

2. Salle des fêtes : Travaux de réfection de la toiture et du pignon,

M. le Maire présente les devis de réfection de la toiture et du pignon de la salle des fêtes. Après délibération, le conseil municipal :

- retient le devis de la SARL LOISEAU de Chassant pour un montant HT de 3 297.84 € soit 3 944.22 € TTC,
- Impute cette dépense au compte 2138 : autres bâtiments,
- sollicite une subvention auprès du Conseil Général au titre du fonds départemental de péréquation.

3. Salle des fêtes : Changement des fenêtres,

M. le Maire présente les devis de changement de trois fenêtres de la salle des fêtes. Après délibération, le conseil municipal :

- retient le devis de M. JUBERT Guy d'Unverre pour un montant HT de 3 431.77 € soit 4 104.39 € TTC,
- Impute cette dépense au compte 2138 : autres bâtiments,
- sollicite une subvention auprès du Conseil Général au titre du fonds départemental de péréquation.

4. Salle des fêtes : Mise aux normes de l'électricité de la cuisine,

M. le Maire présente les devis de réfection de l'électricité de la cuisine de la salle des fêtes. Après délibération, le conseil municipal :

- retient le devis de EURL DUPIN de Thiron-Gardais pour un montant HT de 398.27 € soit 476.33 € TTC,
- Impute cette dépense au compte 2138 : autres bâtiments,
- sollicite une subvention auprès du Conseil Général au titre du fonds départemental de péréquation.

5. Encaissement de dons,

M. le Maire présente un chèque de la fondation du Crédit Agricole de 17 000 € pour son appréciation des animations culturelles mises en place par la commune et pour l'encourager à pérenniser la restauration de son patrimoine.

M. le Maire présente un chèque de 4 000 € émanant de l'Association des Amis de l'Église St Martin pour remerciement de la réalisation de belles restaurations de mobilier de l'Église.

Le conseil municipal accepte ces deux dons et impute cette recette au compte 7314 : dons, legs et libéralités.

6. Assistance pour la délégation du service public de l'eau potable,

Suite à la délibération du 11/12/07 concernant le lancement de la procédure d'appel à candidature de maîtrise d'oeuvre afin d'assurer la négociation d'un contrat d'affermage du service de distribution d'eau potable,

M. le Maire présente les 3 candidatures reçues.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, retient la proposition d'ADM Conseil d'Orléans pour un montant HT de 2 000 € HT soit 2 392 € TTC, pouvant être majoré de 500 € pour toute réunion supplémentaire demandée par le conseil municipal et autorise le Maire à signer le contrat et toutes pièces nécessaires à ce projet.

7. Commission communale des impôts directs,

Après délibération, le conseil municipal a désigné les 12 membres titulaires et les 12 membres suppléants proposés aux services fiscaux pour la mise en place de la commission municipale des impôts directs (voir liste en annexe).

8. Commission communale d'urbanisme,

Afin de procéder à l'élaboration d'un document d'urbanisme, le conseil municipal décide de mettre en place une commission communale comportant 7 membres, à savoir :

- GUERIN Yves,
- VILLEDIEU Anne-Marie,
- TRÉCUL Sébastien,
- GUERRIER Nicolas,
- GANNE Denis,
- GASNIER Françoise,
- BOUTFOL Jacky

9. Subvention à la coopérative scolaire de Chassant,

Suite à la demande de l'École de Chassant, le conseil municipal décide d'allouer à la coopérative scolaire de Chassant la somme de 500 €. Cette dépense sera imputée au compte 6574 : subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé.

10. Divers :

- Préparation de la fête du 14 juillet : Retraite aux flambeaux, feu d'artifices, suppression des « arcs de triomphe » car ils ne sont plus adaptés à la circulation des engins agricoles, encadrement de la Clique pour la sécuriser, banquet,
- Présentation d'une maquette d'un journal communal,
- Compte rendu de la séance de la Communauté de Communes du Perche Thironnais concernant l'interconnexion des réseaux d'eau potables avec présentation des 3 scénarii :
 - Un site de production unique à Nonvilliers-Grand'houx pour le canton,
 - Conservation de l'ensemble des sites actuels sauf Thiron-Gardais suite à la pollution,
 - 3 sites de productions interconnectés

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h10.